

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 20 JUILLET à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 13 JUILLET 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Nicole COUTANT - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mrs Bernard DUPOUY - Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Anne SERRE - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme France POUDEX - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

POUVOIRS :

M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ
 Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO
 M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
 Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à M. Serge BALAO
 Mme Régine LAGOUARDETTE donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
 M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. André DROUIN
 M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT
 Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS
 Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : REGLEMENT GENERAL DE TERDAX LE PELOIDE DE DAX : MODIFICATIONS

La Régie Municipale des Eaux dispose d'un règlement du service public pour la livraison des boues thermales applicable aux établissements thermaux. Il définit les conditions et les modalités de livraison du péloïde de Dax.

La version actuelle du règlement a été approuvée en Conseil Municipal en date du 20 novembre 2014.

Il convient de l'actualiser pour tenir compte des évolutions tant réglementaires que techniques et pour garantir la meilleure satisfaction des clients.

Les principales modifications portent sur :

- la définition du produit Algal : précision de concentration de la teneur en algues,
- le paragraphe 4.1, par l'ajout d'une demande de prestation annuelle effectuée par les clients et renouvelable par reconduction expresse,
- le paragraphe 4.2, par l'engagement des clients pour une livraison sur une période de 1 an renouvelable,

- le paragraphe 7.2, par la suppression du délai de 3 jours pour confirmer des réserves liées à la livraison,
- le paragraphe 9.1, par l'ajout de la possibilité de réclamation pour des problèmes de facturation au-delà de la période de 3 semaines après livraison des produits,
- le remplacement des termes « date de péremption » par « date limite d'utilisation optimale ».

Ce règlement et ces documents techniques font partie des documents que remet la Régie des Eaux aux établissements thermaux.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 19 juillet 2016 a émis un avis favorable sur les modifications apportées au règlement général.

**SUR PROPOSITION DE MADAME GERALDINE MADOUNARI, CONSEILLERE MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le nouveau règlement général de TERDAX le péloïde de Dax.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20160720-14-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 21 Juillet 2016

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».